

DECISION n° 2023-61

Portant sur la création de toilettes
supplémentaires dans les locaux
ALSH
Société BAUDAT

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer des toilettes supplémentaires filles et garçons dans les locaux de l'ALSH,

Après analyse des offres présentées par la Société BAUDAT reçues le 13 juillet 2023 (devis 2023101 et 2023103),

Vu l'arrêté n° AG2021-21, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Dimitri FULNEAU, 3^{ème} Adjoint au Maire,

DECIDE :

Article 1 : de passer commande auprès de la société BAUDAT, pour la création de toilettes supplémentaires dans les locaux de l'ALSH, pour un montant de 4 568,17€ HT, soit 5 481,80€ TTC.

Article 2 : De signer les bons de commande correspondants et toutes les pièces relatives à cette décision.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète d'Indre et Loire,
- Monsieur le Président de la société BAUDAT,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 31 octobre 2023
Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Dimitri FULNEAU

Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr



Page 1 sur 1